

**Présentation des procédures d'attribution
des marchés de maîtrise d'œuvre
QUESTIONS / REPONSES**

Lille, Siège de la Région des Hauts-de-France

Mercredi 14 mars 2018

Société du Canal Seine-Nord Europe :

- Jérôme Dezobry, membre du Directoire de la SCSNE
- Benoit Deleu, directeur technique du projet CSNE
- Christian Fournier, directeur du secteur 2

Question 1 : Où sera situé le centre d'exploitation du canal ?

La SCSNE fait la distinction entre le centre de télé-conduite de l'ouvrage et les centres de maintenance :

Le centre de télé-conduite sera destiné à gérer l'ensemble des écluses. Construit par Voies navigables de France (VNF), il sera situé à proximité de Douai. Ce centre est en dehors du périmètre de la SCSNE. Les informations relatives à la commande des écluses seront rapatriées vers le centre situé près de Douai. VNF a passé un marché de MOE pour la télé-conduite de ses écluses. Il y aura une interface entre le MOE CSNE en charge des écluses et les MOE VNF pour la télé-conduite des écluses afin d'uniformiser l'interface homme-machine dans le centre de télé-conduite.

Les centres de maintenance, dont le programme a été défini en concertation avec VNF seront de deux types : il y aura un centre de maintenance principal à proximité de Péronne, directement à mi-chemin entre l'Oise et le canal Dunkerque-Escaut et deux centres d'appui qui seront intermédiaires à localiser avec VNF. La mission de la maîtrise d'œuvre pour les écluses comprendra à la fois la conception des écluses et la conception des bâtiments relatifs aux centres de maintenance.

Question 2 : Il y a beaucoup d'interactions entre les MOE dans l'organisation, comment imaginez-vous la coordination ?

Des groupes de travail seront créés sur certaines thématiques identifiées. A titre d'illustration, on peut citer l'harmonisation des clauses des marchés de travaux ou la gestion des mouvements de terres, essentiellement sur la partie contractuelle et sur la partie technique, viennent ensuite la partie paysage et les autres éléments.

Des rencontres seront organisées entre tous ces partenaires, associés aux responsables de secteurs de façon à coordonner l'ensemble. Le secteur 2 aura la responsabilité de la gestion des groupes.

Question 3 : Les TOARC S2, S3, S4 seront lancés en même temps, pourrait-on envisager des rendus échelonnés ?

Aujourd'hui, il y a un seul et unique marché, alloti en 3 lots. Des éléments techniques sont évidemment variables entre les différents secteurs. Les sujets relatifs à certains points (grands terrassements du bief de partage, bassin de la Louette) n'ont pas été identifiés par la SCSNE comme imposant un déphasage au niveau des appels d'offre. La volonté de la SCSNE est de faire travailler les MOE ensemble dès le départ. Il est donc nécessaire que les appels d'offre soient réalisés simultanément. Les offres vont être analysées au fur et à mesure mais la remise des offres après négociation et la signature des contrats se feront simultanément.

La publication des AAPC des TOARC aura lieu à partir d'avril. Les pièces de consultation seront à disposition des candidats dès la publication des AAPC. En conséquence, la durée entre l'émission des pièces de la consultation et la remise de l'offre après négociation sera largement étendue.

Question 4 : Pour ces accords cadre mono-attributaires, pouvez-vous préciser en termes de commandes ? Quel sera le découpage de ces commandes ? Avez-vous une stratégie ?

Le premier bon de commande va comporter toute la partie études jusqu'à la phase ACT. Les autres parties étant liées au calendrier de lancement des appels d'offres de travaux il y aura d'autres bons de commande correspondant à la partie ACT puis DET.

Sur les marchés subséquents, relatifs aux missions annexes préalablement identifiées, la SCSNE consultera le titulaire de l'accord cadre pour conclure les clauses techniques et financières du marché.

Le découpage n'est pas très différent à ce qui a été fait jusqu'à présent sur le marché de maîtrise d'œuvre du secteur 1, pour les missions normalisées de la loi MOP, les bons de commande viennent remplacer les tranches.

Question 5 : Comment avez-vous organisé, en termes de calendrier, les candidatures de Conception-réalisation (Coréa) du Pont-canal de la Somme (PCS) par rapport aux candidatures de maîtrise d'œuvre sur les autres secteurs ?

Le lancement des candidatures pour la Coréa du PCS doit être fait au 4^e trimestre 2019. Le montage a été préparé de manière à ce que les maîtres d'œuvre titulaires des marchés de maîtrise d'œuvre ne soient pas exclus de la consultation. En outre la préparation de certains dossiers qui auraient été susceptibles d'avantager un MOE par rapport à un autre, sera réalisé par Setec.

Question 6 : Pouvez-vous donner une idée du rendu attendu des appels d'offres pour les TOARC et pour les écluses ?

Généralement, la sélection des marchés de MOE s'effectue sur les compétences, les moyens, la méthodologie et les prix. On s'inscrit dans cette ligne.

Il est prévu une procédure concurrentielle avec une phase de négociation avec les candidats qui auront rendu une offre.

Question 7 : Que pensez-vous faire sur MAGEO ?

Dans l'ordonnance du 21 avril 2016, il est indiqué que la maîtrise d'ouvrage de MAGEO pourra être confiée à la SCSNE si l'Etat le décide. Pour l'instant la MOA de MAGEO est chez VNF.

Question 8 : Sous quelle forme envisagez-vous la transition énergétique que vous évoquez ? Eventuellement sous quelle maîtrise d'ouvrage ces ouvrages sont poursuivis ?

La SCSNE étudie la question de la transition énergétique dans le cadre de la troisième révolution industrielle, c'est-à-dire dans un cadre où l'ouvrage produit ce qu'il consomme. La réflexion est donc ciblée sur l'ouvrage proprement dit. Ce qui n'interdit pas qu'il y ait d'autres projets développés (éoliens, panneaux photovoltaïques) à proximité du canal. Tout en sachant qu'il y a un objectif avec profession agricole de remise en culture des terrains.

Concernant la production d'énergie sur le canal, plusieurs pistes de réflexion sont en cours :

- La gestion de l'énergie potentielle de l'eau contenue dans le canal. Objectif : optimiser la gestion des niveaux d'eau de façon à pouvoir produire de l'énergie qui serait redistribuée dans le réseau. Projet innovant sur lequel il est nécessaire de faire des développements
- L'équipement des ouvrages du canal avec des outils de production (turbinage sur les écluses). Cette piste n'est actuellement pas encore encourageante car peu rentable. En revanche, les abords des écluses ou du bassin réservoir pourraient être équipés d'outils de production d'énergie : panneaux photovoltaïques, petit éolien...

La SCSNE insiste sur ce point : il s'agit à ce stade de pistes de réflexion, il n'y pas de réponse définitive à ce sujet.

Question 9 : Quel sera le rôle du comité technique permanent des barrages et des ouvrages hydrauliques, aurait-il un rôle de bureau de contrôle ou de conseil sur la partie énergétique ?

Le CTPBOH se positionne comme un outil de contrôle de l'Etat. Deux dossiers (de niveau AVP sommaire) avaient été préparés pour être présentés au CTPBOH en 2008 et en 2010.

Le dossier a pour le moment été essentiellement instruit par le Cemagref (Irstea) : ce qui a permis d'avoir un premier avis sur un dossier de niveau avant-projet sommaire (identification des demandes spécifiques pour la réalisation d'un canal, question des petits ouvrages qui passent sous le canal, réponses précises sur la constitution des dossiers notamment pour ce qui concerne les écluses et le pont canal (considérés comme des ouvrages annexes)). Le CTPBOH aura un rôle de contrôle. Son avis interviendra au moment de la phase Projet. Le principe sera de présenter les dossiers bief par bief.

Question 10 : Sur les travaux préparatoires qui vont générer les volumes de terrassement très conséquent, avez-vous déjà réfléchi ? Une plateforme sera-t-elle aménagée afin de privilégier la voie d'eau ?

La question de la gestion des excédents des matériaux sera traitée par les MOE car il est difficile d'anticiper aujourd'hui les mouvements de terre et la localisation précise des zones de dépôt.

Il s'agira d'un point d'interface entre les différents MOE. Il impliquera de poursuivre la concertation avec la profession agricole.

Autre question sur les réseaux : y a-t-il déjà eu des démarches réalisées ?

Des démarches ont déjà été effectuées avec les grands gestionnaires RTE et GRT gaz. La SCSNE a pris l'option d'avancer sur GRT Gaz sur le nœud de Nesle. Pour les autres zones, la SCSNE juge qu'elle n'a pas intérêt à trop anticiper tant que le tracé du canal et les emprises ne sont pas complètement définis.

Un inventaire de l'ensemble des réseaux avait été réalisé en 2010, il sera à reprendre dans le cadre des missions confiées au MOE.